

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA MEUSE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Meuse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le flux des dépôts poursuit sa décroissance pour la 5^e année consécutive, mais selon un rythme plus lent qu'en 2018 (-11,5 % en 2019 contre -25 % en 2018). Cette baisse s'inscrit dans une tendance générale et désormais plus en phase avec le taux régional (-12,3 %) et le taux national (-11,9 %).

La part des redépôts s'est contractée de 5 points passant de 50 % en 2018 à 45 % en 2019. La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances se réduit à 6 % alors qu'au niveau régional, elle est de 9 % et au niveau national à 8,5 %. La présence d'un bien immobilier constituant la résidence principale est constatée dans plus de 17 % des dossiers déposés, alors qu'au régional et au national cette proportion est autour de 12 %. C'est une particularité qui reste notable dans le département de la Meuse.

Recevabilité et orientation

Le niveau des dossiers recevables connaît en 2019 une légère baisse de -1,3 %. La commission a rejeté 17 dossiers pour irrecevabilité en 2019 contre 22 en 2018. La part des dossiers où un bien immobilier constituant la résidence principale est présent, s'établit à 29 %.

La proportion des dossiers sans perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs orientés en rétablissement personnel se situe à 53 %, en progression de 6 points. Les dossiers orientés vers un réaménagement de dettes diminuent de manière symétrique à 47 %. Les tendances régionales (46 % et 54 %) et nationales (44 % et 56 %) connaissent des taux inversés.

Près d'un dossier sur deux en Meuse ne comporte ni capacité de remboursement ni patrimoine, conformément à la tendance générale.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des plans conventionnels de redressement s'est contractée de 4 points pour s'approcher des données du Grand Est et des données nationales plutôt stables en dessous de 8 %. La majorité de ces plans conventionnels permettent le maintien dans le bien immobilier grâce au règlement intégral de l'endettement.

Les mesures imposées sont composées de rétablissements personnels dans 51 % des dossiers traités, et des réaménagements de dettes, avec ou sans effacement dans 32 % des dossiers traités. La proportion de mesures imposées d'attente, sans effacement, consistant en un réaménagement provisoire ou une suspension d'exigibilité des créances s'établit à 5 %, en baisse par rapport à 2018 où cette proportion était de 8 %. Elle est en décalage sensible avec la tendance régionale à 7,7 % et encore davantage avec la tendance nationale à 8,3 %.

Les dossiers clôturés sont en baisse d'un point à 5,6 %, taux proche de celui du Grand Est (5,1 %) mais s'écartant du taux national établi à 6,3 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le niveau des solutions pérennes, c'est-à-dire les dossiers se terminant par des mesures imposées suite à rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les plans conventionnels de redressement et les mesures imposées avec ou sans effacement réglant tous deux en totalité la situation de surendettement, se situe à 83 % des dossiers traités, en progression de 7 points, s'écartant sensiblement du niveau régional à 78 %, alors qu'au national, ce taux est stable à 76 %. Les solutions provisoires de report ne sont utilisées que dans le but de privilégier une transaction immobilière, ou, plus exceptionnellement lorsque la situation du débiteur laisse augurer un retour à meilleure fortune très probable.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	03/05/2019 : Présentation du rapport d'activité et du nouveau budget/point sur la typologie/focus sur les nouveautés législatives/vidéo sur le portail des juges/points sur les dossiers de plus d'un an/débat sur la jurisprudence de la Meuse 23/10/2019 : Rencontre du secrétariat de la commission avec les juges du Tribunal d'Instance de Bar le Duc suite à la prise de fonction de M.ROZE
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 6 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 25</i>	29/03/19, 11/10/19 et 28/10/19 : AMSEA 18/09/19 : PCB Meuse : CCAS de COMMERCY 24/10/2019 : OPH Meuse 28/11/19 : Conseil départemental de la Meuse
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	25/01/19 : 2 ^{ème} année CESF Lycée Ste Anne de Verdun (14 participants)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de la concertation du 03 mai 2019 visait à échanger sur la perception et l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la procédure de traitement des dossiers de surendettement et notamment avec la mise en application de la loi ELAN. Une présentation du rapport d'activité et de l'enquête typologique de 2018 a également été réalisée.

La rencontre du 23 octobre Rencontre était à l'initiative de Mme GILS (juge d'instance) à l'occasion de l'arrivée de son nouveau collègue M.ROZE qu'elle souhaitait présenter au secrétariat. A l'ordre du jour était inscrit une présentation de l'équipe du surendettement, une discussions/précisions sur certains points de procédures et certains dossiers ainsi qu'une présentation de notre nouvelle organisation avec le Centre de Traitement des Particuliers de Metz.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le traitement des dossiers déposés par des anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire comme l'éligibilité des gérants de société de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre demeurent des situations délicates.

Une solution a été apportée au cours de l'année à cette difficulté :

Dans le cas où seules persistent des dettes de RSI ou URSSAF, la Commission de la Meuse a entériné, le 14/02/2019, la décision de considérer ces dettes comme personnelles (car rattachées à la personne et non à l'entreprise), en corrélation avec l'approche des Tribunaux de Commerce, permettant de rendre une décision de recevabilité pour ces anciens professionnels indépendants. Ainsi, ces dettes peuvent être effacées partiellement ou totalement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Rien à signaler cette année

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Rien à signaler cette année

Michel GOURIOU
Sous-Préfet, Secrétaire Général
Préfecture de la Meuse

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG' with a stylized flourish.

Le Président de la commission

François MARBAIX
Directeur départemental
Banque de France

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FM' with a large, sweeping flourish.

Le Secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Meuse

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	459	406	-11,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,00%	45,11%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,27%	6,02%	
Dossiers décidés recevables par la commission	390	385	-1,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,64%	17,40%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	22	17	-22,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,82%	29,41%	
Dossiers orientés par la commission	393	392	-0,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,82%	48,72%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,02%	48,98%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,31%	4,34%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,67%	46,68%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	674	395	-41,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,86%	5,57%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,26%	4,30%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,32%	47,34%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,93%	3,29%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,87%	7,85%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,42%	5,06%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,45%	2,78%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,76%	31,65%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,45%	26,84%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,24%	12,66%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,31%	4,81%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,11%	82,53%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Meuse	GRAND-EST	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	47%	42%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	32%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Meuse

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	10 991	310	1 233	72,2%	79,9%	12 670	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>5 566</i>	<i>60</i>	<i>92</i>	<i>36,6%</i>	<i>15,5%</i>	<i>83 274</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>5 245</i>	<i>268</i>	<i>926</i>	<i>34,4%</i>	<i>69,1%</i>	<i>10 678</i>	<i>2,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>180</i>	<i>180</i>	<i>215</i>	<i>1,2%</i>	<i>46,4%</i>	<i>611</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	1 778	332	1 678	11,7%	85,6%	3 222	4,0
Autres dettes	2 457	245	573	16,1%	63,1%	1 557	2,0
Endettement global	15 225	388	3 484	100,0%	100,0%	15 147	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Grand-Est

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	353 747	9 141	40 186	74,2%	82,5%	14 760	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>171 394</i>	<i>1 737</i>	<i>2 807</i>	<i>35,9%</i>	<i>15,7%</i>	<i>84 462</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>174 970</i>	<i>8 044</i>	<i>31 228</i>	<i>36,7%</i>	<i>72,6%</i>	<i>12 663</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>7 383</i>	<i>4 967</i>	<i>6 151</i>	<i>1,5%</i>	<i>44,8%</i>	<i>756</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	59 366	9 120	37 528	12,4%	82,3%	3 651	3,0
Autres dettes	63 873	6 459	14 294	13,4%	58,3%	1 701	2,0
Endettement global	476 985	11 076	92 008	100,0%	100,0%	18 208	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0